




Meilleures perspectives pour les enfants du Nouveau-Brunswick

Plan d'action
pour le
développement
de la
petite enfance

MISE À JOUR

New  Nouveau
Brunswick
C A N A D A

SERVICES FAMILIAUX ET COMMUNAUTAIRES

Message de la ministre

Meilleures perspectives pour les enfants du Nouveau-Brunswick : Programme de développement de la petite enfance est un plan détaillé pour bâtir une société avec plus de compassion.

En avril 2001, nous avons annoncé la première phase (2001-2002) de notre Programme de développement de la petite enfance. Les gouvernements se sont conjointement engagés à améliorer et étendre les programmes et services de développement de la petite enfance; ainsi, le gouvernement fédéral a accordé au cours de la première phase (2001-2002) 7,3 millions de dollars qui ont été investis dans des initiatives pour la petite enfance et il transférera 9,7 millions de dollars pour la seconde phase (2002-2003) du programme. La contribution fédérale mise sur les bases solides jetées par le gouvernement provincial actuel qui a investi plus de 26 millions de dollars dans des programmes et services destinés à favoriser le développement de la petite enfance.

Le présent rapport identifie les sources de financement qui existaient avant l'injection de nouveaux fonds du gouvernement fédéral dans le développement de la petite enfance. Il fait part de l'évolution des nouvelles initiatives annoncées à la première phase visant à aider les femmes enceintes, les enfants âgés de moins de six ans et leur famille, ainsi que des améliorations qui y seront apportées au cours de la seconde phase.

Bon nombre des initiatives mises en œuvre dans le cadre de notre Programme de développement de la petite enfance reposent sur de nouvelles approches progressistes visant à favoriser la santé de nos jeunes enfants, à appuyer les parents dans leur rôle de pourvoyeurs de soins et à renforcer la capacité des collectivités d'appuyer les

enfants et leur famille. Le *Programme de prestations pour les services prénataux*, le *Projet pilote sur les liens affectifs entre les parents et les enfants en bas âge* et le *Programme de développement du langage des enfants d'âge préscolaire* ont, en l'occurrence, attiré l'attention à l'échelle nationale.

Pour assurer un avenir prometteur dans la province, nous devons investir dans des programmes et services destinés à nos enfants et à nos jeunes. Nous savons que les compétences et les aptitudes de ceux-ci sont liées à leur réussite personnelle et au succès de notre société. Les initiatives du Programme de développement de la petite enfance montrent notre engagement à investir dans le développement de nos jeunes enfants et à créer une société qui assure à ses enfants un bon départ dans la vie. Ces investissements stratégiques permettront à nos enfants d'atteindre leur plein potentiel et contribueront à la prospérité économique du Nouveau-Brunswick.

Nous continuerons de travailler en collaboration avec le gouvernement fédéral, nos collègues des autres provinces et territoires ainsi que nos partenaires communautaires pour améliorer le bien-être de nos enfants et développer une société plus concurrentielle et avec plus de compassion.



*La ministre des Services familiaux et
communautaires,*

l'Honorable L. Joan MacAlpine

I. Point de départ

Avant le lancement de notre Programme de développement de la petite enfance en avril 2001, nos contributions à ce chapitre étaient de 26,5 millions de dollars par année.

Programme de services de garderie — coûts reliés à la dotation en personnel uniquement

Le gouvernement provincial approuve et surveille des garderies agréées pour assurer la qualité des soins qui y sont dispensés et la sécurité des enfants qui les fréquentent.

Le 31 mars 2001, il y avait 10 258 places approuvées dans 337 garderies de la province.

Programme d'aide pour les services de garderie — 7,5 millions de dollars

De l'aide pour les services de garderie est accordée afin que les familles à faible revenu aient accès à des garderies abordables. De plus, un soutien financier est offert aux familles qui ont besoin de services alternatifs de garde d'enfants.

Le 31 mars 2001, plus de 2 700 enfants avaient bénéficié de ce programme.

Initiatives pour la petite enfance (IPE) — 13 millions de dollars

Les IPE sont un programme provincial qui s'adresse aux femmes enceintes et aux enfants jusqu'à l'âge de cinq ans dont le développement est exposé à

certain risques. Parmi les initiatives pour la petite enfance: mentionnons l'intervention et le dépistage prénataux et postnataux; les cliniques préscolaires pour les enfants de trois ans et demi; les services d'intervention précoce à domicile; les services de garderie; et les services d'économie familiale.

Le 31 mars 2001, Santé publique avait évalué plus de 17 000 femmes enceintes et enfants de moins de cinq ans. De ce groupe: 2 099 nouveau-nés (29 % du total) étaient à risque et ont reçu des services; 1 621 enfants avaient bénéficié des services d'intervention précoce; 513 ont pu aller dans des services de garderie intégrés.

Prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick — 6 millions de dollars

Le gouvernement provincial accorde une prestation annuelle de 250 \$ par enfant pour aider les enfants des familles à faible revenu. Plus de 60 000 enfants, dont 19 000 sont d'âge préscolaire, reçoivent cette prestation.

Il existe des programmes qui s'adressent aux enfants de tous les âges, notamment: des services de protection de l'enfance; des services d'adoption; des services d'hébergement pour les enfants; des services communautaires pour les enfants ayant des besoins spéciaux; un programme d'immunisation; des services d'orthophonie; des services de santé mentale; des services de soutien à l'éducation.

II. Nouvelles initiatives

Le Programme de développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick mise sur nos succès et est à la base de nos investissements futurs. Nous nous engageons à offrir de meilleures perspectives aux jeunes enfants du Nouveau-Brunswick.

Les nouvelles initiatives du Programme de développement de la petite enfance contribueront à :

- ❑ améliorer la qualité des soins dispensés aux jeunes enfants et de leurs expériences d'apprentissage;
- ❑ renforcer les soins prénataux;
- ❑ favoriser le développement précoce du langage des jeunes enfants;
- ❑ favoriser la création de milieux sûrs pour les enfants dans leur foyer, leur collectivité et leur milieu naturel;
- ❑ renforcer la capacité des collectivités d'appuyer les enfants et leur famille;
- ❑ appuyer les parents dans leur rôle de pourvoyeurs de soins;
- ❑ aider les parents à assurer à leurs enfants un bon départ dans la vie.

Au cours de la première phase (2001-2002) du Programme de développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick, la province a reçu 7,3 millions de dollars du gouvernement fédéral pour les initiatives visant à aider les femmes enceintes, les enfants de moins de six ans et leur famille. Au cours de la deuxième phase (2002-2003), la province recevra 9,7 millions de dollars du gouvernement fédéral pour la poursuite et l'amélioration de ces initiatives. Les 2,4 millions de dollars supplémentaires de la seconde phase serviront à financer les *Services de garderie améliorés*, le *Renforcement des capacités communautaires à l'endroit des enfants et des familles*, et les

Améliorations des Initiatives pour la petite enfance et le *Programme de développement du langage des enfants d'âge préscolaire*.

Programme de prestation prénatale

Le but de cette initiative est l'amélioration de la santé des femmes enceintes à faible revenu et de celle de leurs nouveau-nés.

Il s'agit d'un programme conjoint du ministère des Services familiaux et communautaires, du ministère de la Santé et du Mieux-être, et de partenaires qui jouent un rôle clé au sein des collectivités dont le programme Bébé & moi en santé de VON et les centres de ressources familiales.

Le programme offre aux femmes à faible revenu de toute la province les ressources financières et les renseignements dont elles ont besoin pour choisir une alimentation et un mode de vie sains durant leur grossesse. Dans le cadre du programme, les femmes enceintes peuvent recevoir jusqu'à 81 \$ par mois dès la quatorzième semaine de grossesse. En outre, centres de ressources familiales et un réseau constitué de sites satellites situés dans plusieurs régions de la province offrent des séances d'information sur l'alimentation et les modes de vie sains durant la grossesse.

Phase I (2001-2002)

Le programme a débuté officiellement le 17 janvier 2002, bien que certaines femmes enceintes aient reçu une aide financière dès novembre 2001.

Le 31 mars 2002, environ 650 femmes enceintes recevaient une aide financière en vertu du présent programme.

On peut obtenir tous les renseignements sur le programme auprès des médecins, des pharmaciens et de divers intervenants communautaires, et un numéro sans frais (1-888-987-6789) a été créé. Treize centres de ressources familiales ont commencé à offrir des séances d'information sur le *Programme prénatal d'alimentation saine* et le programme *Vie sans fumer*.

Phase II (2002-2003)

Nous continuerons à appuyer et à soutenir financièrement le programme, d'offrir des séances d'information par le biais des centres de ressources familiales et de promouvoir le programme au sein des collectivités.

Par ailleurs, les résultats des premières évaluations seront rendus publics.

Services de garderie améliorés

Cette initiative comprend deux éléments qui permettront d'améliorer la qualité des services de garderie au Nouveau-Brunswick.

Premier élément : le *Programme de soutien financier pour l'amélioration de la qualité*. Ce programme vise à améliorer la prestation des services et à accroître la qualité et la disponibilité des soins aux enfants en bas âge. Le financement est offert aux garderies selon les lignes directrices prescrites pour la répartition et la responsabilité financière, et il doit servir à l'amélioration de la qualité des services de garderie. Il doit servir dans une

proportion minimale de 60 % à améliorer les conditions de travail des employés. Le reste des fonds peut être affecté à l'achat de matériel et d'équipement.

Deuxième élément : l'*Évaluation des besoins en formation et la formation des employés en garderie*. Il s'agit d'un projet conjoint du gouvernement et du secteur de la garde des enfants en vue d'identifier les besoins en matière de formation et de perfectionnement des personnes travaillant dans ce secteur.

Phase I (2001-2002)

Le financement a été octroyé aux garderies en vertu du *Programme de soutien financier pour l'amélioration de la qualité*. Les résultats de l'évaluation, qui seront rendus publics à l'automne 2002, permettront de connaître l'impact du financement sur les conditions de travail du personnel des garderies de la province.

Le 31 mars 2002, il y avait 11 193 places approuvées dans 359 garderies de la province. Par rapport au 31 mars 2001, ce chiffre représente une augmentation de 9 % des places approuvées dans les garderies.

Une évaluation des besoins en matière de formation du personnel et de la direction des garderies de la province a été complétée. L'évaluation reconnaît la nécessité d'étendre l'accessibilité d'une formation professionnelle en développement de la petite enfance et en soins aux enfants et le perfectionnement continu.

À la demande du secteur de la garde des enfants, on a financé la tenue de deux conférences provinciales (dans chacune des langues officielles) afin de favoriser le réseautage, l'échange d'information et l'établissement des priorités.

L'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire a également reçu des fonds pour la création d'un projet pilote qui continuera dans la foulée du projet « Garder la porte ouverte ». Son objectif est de consolider les compétences et les connaissances des éducateurs travaillant auprès d'enfants en bas âge, d'accroître la capacité des garderies tout en maintenant la qualité des soins dispensés aux enfants et de mettre au premier plan les enfants ayant des besoins spéciaux.

Nous avons appuyé le projet « Passez-vous le mot, pas les germes » de Soins et éducation à la petite enfance Nouveau-Brunswick. Ce projet repose sur le perfectionnement des employés et les ressources éducatives et il souligne l'importance des méthodes adéquates de nettoyage dans les garderies.

Phase II (2002-2003)

Nous continuerons d'appuyer cette initiative et un financement additionnel de 946 000 \$ sera accordé pour :

- ❑ élaborer et offrir une formation professionnelle accessible et un apprentissage continu aux employés des services à l'enfance;
- ❑ permettre aux garderies de rehausser la qualité globale des services et d'accroître la disponibilité et la qualité des soins aux enfants en bas âge.

Les fonds, dont on aura rendu compte de manière appropriée, continueront d'être utilisés pour améliorer les conditions de travail du personnel et pour acheter de l'équipement et du matériel.

Programme d'aide aux enfants (témoins de violence conjugale)

L'objectif de cette initiative en est un de prévention du cycle de violence familiale d'une génération à l'autre. L'intervention est faite auprès des enfants d'âge préscolaire hébergés dans les maisons de transition afin de favoriser leur développement sain et auprès des mères en vue de les appuyer dans leur rôle parental.

Phase I (2001-2002)

Lancé le 12 décembre 2001, le programme a été mis sur pied en partenariat avec la Coalition des maisons de transition du Nouveau-Brunswick.

Douze intervenants préposés au soutien des enfants ont été engagés pour coordonner toute une gamme de services, les renvois et les interventions favorisant le développement sain des enfants d'âge préscolaire hébergés dans les maisons de transition de la province.

Les services peuvent être offerts aux résidents des maisons d'hébergement prolongé de Fredericton et de Saint Jean.

Il existe des outils de contrôle et d'évaluation.

Phase II (2002-2003)

Nous continuerons d'appuyer financièrement l'initiative afin de permettre aux intervenants préposés au soutien des enfants de raffiner leurs services et interventions.

Renforcement des capacités communautaires à l'endroit des enfants et des familles (comprend le Projet d'excellence dans le rôle parental)

Les objectifs poursuivis sont d'appuyer le rôle essentiel des parents en leur donnant accès à l'information et aux services dont ils ont besoin, aider les collectivités à élaborer des stratégies qui leur permettront d'appuyer les enfants et leur famille.

L'initiative vise à appuyer les parents et les collectivités afin qu'ils puissent favoriser le développement sain des enfants et compte quatre volets : le soutien des projets communautaires par le biais de financement et de ressources; des projets d'éducation et d'appui aux parents; une stratégie de sensibilisation de la population; une stratégie d'engagement communautaire.

Phase I (2001-2002)

Un plan stratégique a été établi en collaboration avec des organismes communautaires. Un sondage a en outre été mené afin de connaître les programmes de formation offerts aux parents de jeunes enfants qui existent à l'heure actuelle.

Au cours de l'année, les travailleurs sociaux spécialisés dans la petite enfance ont reçu une formation afin qu'ils s'engagent dans leur collectivité. De plus, des activités promotionnelles en vue de souligner l'importance du développement sain des enfants et de l'appui des collectivités par rapport aux enfants et à leur famille ont été élaborées.

Le programme *Le goût de lire* a été financé dans le cadre de cette initiative. Innovateur, ce programme de lecture soutient les parents et favorise le développement précoce du langage. L'initiative comprend la distribution d'une trousse (offerte en anglais et en français) à tous les parents de nouveau-nés dans la province. La trousse, qui contient des livres pour les enfants en bas âge et les enfants d'âge préscolaire, renseigne les parents sur les avantages de lire aux enfants dès la naissance et de faire avec eux des activités qui favorisent le développement du langage. Le programme *Le goût de lire* est un exemple de partenariat véritable entre les collectivités et le gouvernement. Il a été élaboré en collaboration avec les représentants d'organismes comme l'Ordre impérial des filles de l'Empire, les Dames d'Acadie et le Conseil d'alphabétisation, le lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, et d'autres services gouvernementaux.

Un soutien financier a par ailleurs été accordé à un certain nombre d'initiatives nouvelles ou courantes d'organismes communautaires de la province.

Phase II (2002-2003)

Nous continuerons à appuyer cette initiative et un financement additionnel de 300 000 \$ sera accordé pour :

- ❑ les projets et programmes de renforcement des capacités communautaires;
- ❑ la mise en œuvre des projets d'éducation et de soutien des parents;
- ❑ la mise en œuvre d'une stratégie visant l'engagement communautaire des entreprises, des collectivités, des parents, des fournisseurs de services et de divers secteurs du gouvernement.

Améliorations des initiatives pour la petite enfance (IPE)

L'objectif des initiatives pour la petite enfance (IPE) est de s'assurer que les enfants sont prêts à apprendre lorsqu'ils commencent l'école. Des améliorations ont été apportées aux IPE actuelles et on lancera un projet innovateur, soit le *Projet pilote sur les liens affectifs entre les parents et les enfants en bas âge*.

Le *premier élément* met l'accent sur l'augmentation du nombre de places afin de réduire les listes d'attente pour les services d'intervention précoce et les services de garderie intégrés.

Le *second élément* vise à étendre l'accessibilité aux services de garderie intégrés à plein temps pour les parents sur le marché du travail dont les enfants participent aux IPE.

Le *Projet pilote sur les liens affectifs entre les parents et les enfants en bas âge* vise à identifier les parents à risque afin de pouvoir les aider à créer des liens affectifs solides avec leur nouveau-né.

Phase I (2001-2002)

Le financement a permis d'augmenter le nombre de places en intervention précoce et en services de garderie intégrées à 275.

Les fonds ont aussi servi à aider les enfants ayant des besoins spéciaux et qui exigent le soutien d'un intervenant pour fréquenter une garderie à temps plein alors que leurs parents travaillent, étudient ou suivent une formation. Le financement de 40 heures par semaine de services de garderie intégrés (auparavant 15 heures par semaine) pour

50 enfants ayant des besoins spéciaux a été obtenu.

Le 31 mars 2002, 1 855 enfants avaient bénéficié des services d'intervention précoce et 543 enfants avaient profité de services de garderie intégrés.

Lancé en décembre 2001, le *Projet pilote sur les liens affectifs entre les parents et les enfants en bas âge* offre des services de dépistage et d'intervention aux parents à risque de développer des liens fragiles avec leur enfant au cours de la première année.

Ce projet est mis à l'essai dans les comtés de Victoria (sud), de Carleton et de York (ouest). Les intervenants ont reçu une formation qui leur permet d'offrir aux parents et à leurs enfants en bas âge des services complets et bien coordonnés.

Les outils de contrôle et d'évaluation existent à l'heure actuelle.

Phase II (2002-2003)

Nous continuerons à appuyer ces initiatives et un financement additionnel de 332 000 \$ servira à faire passer le budget annuel d'une place de 3 000 \$ à 3 150 \$ en vue de l'achat de services de garderie intégrés et d'intervention précoce pour les enfants qui bénéficient des services offerts dans le cadre des Initiatives pour la petite enfance (IPE).

Programme de développement du langage (PDL) des enfants d'âge préscolaire

Le but de ce nouveau programme communautaire est de favoriser le

développement précoce de la parole et du langage des jeunes enfants. Le programme est conçu de manière à aider les enfants d'âge préscolaire à développer les aptitudes de communication orale et écrite dont ils auront besoin pour réaliser leur plein potentiel lorsqu'ils entreront à l'école.

Les projets pilotes des régions de Saint Jean, de Bathurst et de la Péninsule acadienne visent à aider les parents et les personnes qui dispensent des soins à des enfants d'âge préscolaire qui ont des troubles de la parole, du langage et d'apprentissage ou qui risquent d'en développer. Les résultats de ces projets pilotes permettront de prendre des décisions quant à la mise en œuvre du programme dans les années à venir.

Phase I (2001-2002)

Un programme a été élaboré et des orthophonistes ont été recrutés et engagés dans les régions pilotes pour le mettre en œuvre .

Les équipes régionales du PDL ont été formées; les intervenants communautaires et les parents y sont représentés.

Un comité consultatif provincial a fait des suggestions et encadré l'élaboration du programme et des plans de contrôle et d'évaluation. Le comité était composé des représentants du ministère des Services familiaux et communautaires, du ministère de la Santé et du Mieux-être, du ministère de l'Éducation, des régions régionales de la santé, du secteur de l'intervention précoce et de l'Association des orthophonistes et audiologistes du Nouveau-Brunswick.

Phase II (2002-2003)

Nous continuerons à soutenir cette initiative et un financement additionnel de 882 500 \$ sera accordé pour la deuxième année des projets pilotes dans les régions de Saint Jean, de Bathurst et de la Péninsule acadienne. Les coûts sont liés à la dotation en personnel, à l'équipement et au matériel du programme, au matériel promotionnel, à la formation, à la prestation de services de transport pour les familles à risque élevé et à l'évaluation des projets pilotes.

III. Regard vers l'avenir

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a récemment indiqué son soutien au développement de la petite enfance dans son rapport *Vers un meilleur avenir : Le plan de prospérité du Nouveau-Brunswick*. « Investir dans la population » est l'un des principaux objectifs stratégiques du plan et un « programme d'apprentissage de qualité » est l'une des actions prioritaires particulières qui permettra de réaliser cet objectif. Cette action prioritaire repose sur un « un bon départ à l'école : améliorer les chances de réussite des enfants grâce à des programmes de développement de la petite enfance comme les services de garde, les soins prénataux et le développement précoce du langage, de manière à ce qu'ils soient prêts à apprendre dès leur entrée à l'école ».

Pendant la première phase (2001-2002) du Programme de développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick, un certain nombre d'améliorations ont

été apportées aux programmes actuels et un certain nombre d'initiatives innovatrices ont été introduites. Au cours de la seconde phase (2002-2003) nous nous attarderons au raffinement de ces initiatives intéressantes.

Le Programme de développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick représente notre engagement à offrir de

meilleures perspectives aux jeunes enfants de la province. Cependant il faudra que tous les gens de la province collaborent pour que le Programme de développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick soit un succès. Par nos efforts combinés, nous assurerons le bien-être de nos enfants, de nos petits-enfants et des jeunes pour les générations à venir.

Le tableau de référence suivant indique les nouvelles initiatives du Programme de développement de la petite enfance.

Initiatives	Objectif	Description	Dépenses de la phase I (2001-2002)*	Budget de la phase II (2002-2003)
Programme de prestation prénatale	Meilleure santé des femmes enceintes et de leurs nouveau-nés.	Offrir aux femmes à faible revenu une aide financière et les renseignements qui leur permettront de choisir une alimentation et un mode de vie sains durant leur grossesse.	1,4 M\$	1,8 M\$
Services de garderie améliorés	Amélioration de la qualité des services de garderie.	Aide financière aux garderies afin d'accroître la disponibilité et la qualité des services. Meilleur accès à une formation professionnelle abordable en développement de la petite enfance et en soins aux enfants.	3 M\$	3,946 M\$
Programme d'aide aux enfants (témoins de violence conjugale)	Amélioration du développement des enfants et de la prévention du cycle de violence familiale.	Gamme d'interventions auprès des enfants d'âge préscolaire hébergés dans les maisons de transition de la province afin de favoriser leur développement sain et d'appuyer les mères dans leur rôle parental.	400 000 \$	400 000 \$
Renforcement des capacités communautaires à l'endroit des enfants et des familles (comprend le Projet d'excellence dans le rôle parental)	Les familles et les enfants vivent dans des collectivités qui les appuient. Les parents ont de l'appui dans leur rôle parental.	Aide financière et appui permettant d'améliorer la capacité d'une collectivité à développer des stratégies pour ses jeunes enfants et leur famille. Variété d'information et de services d'appui mis à la disposition des parents afin de les appuyer dans leur rôle parental.	650 000 \$	550 000 \$
Améliorations des initiatives pour la petite enfance (IPE)	Les enfants sont prêts pour l'école.	Aide financière permettant de réduire les listes d'attente pour les services d'intervention précoce et les services de garderie intégrés et d'étendre leur accessibilité.	1,3M\$	1,632M\$
<ul style="list-style-type: none"> • Intervention précoce et services de garderie intégrés • Projet pilote sur les liens affectifs entre les parents et les enfants en bas âge 	Les liens affectifs entre les parents et les enfants en bas âge sont solides.	Projet pilote offrant des services de dépistage et d'intervention aux parents à risque de développer des liens fragiles avec leur nouveau-né.	100 000 \$	40 000 \$
Programme de développement du langage (PDL) des enfants d'âge préscolaire	Amélioration du développement de la parole et du langage.	Projets pilotes communautaires visant à aider les enfants d'âge préscolaire qui ont des troubles de la parole, du langage et d'apprentissage.	450 000 \$	1,332 M\$
			7,3 M\$	9,7 M\$

* ces chiffres ne sont pas définitifs